

Nos chercheurs ont du talent (3/5)

Série d'été

Après un doctorat en pharmacie, Dao Nguyen s'est lancée dans le droit. Un parcours atypique, avec ses hauts et ses bas.

Léa Frischknecht

Imaginez: dans un avenir plus ou moins proche, vous voici, en famille et en voiture, direction la montagne pour les vacances. Au sein du véhicule, chacun s'occupe comme il peut. Vous, vous avez pris un bon roman. Car grâce à la technologie et l'intelligence artificielle, votre voiture est autonome. Elle n'a même plus de volant.

Mais que se passerait-il, si, par malheur, votre automobile percutait un piéton? Qui serait responsable? Vous? Le concessionnaire qui vous a vendu le véhicule? Le concepteur de la voiture? Ces questions, Dao Nguyen tente d'y répondre dans sa thèse de droit sur laquelle elle travaille depuis 2018. «Je cherchais un sujet concret, qui puisse intéresser un large public», raconte la chercheuse. Et puis j'adore les technologies et l'univers de «Retour vers le futur.»

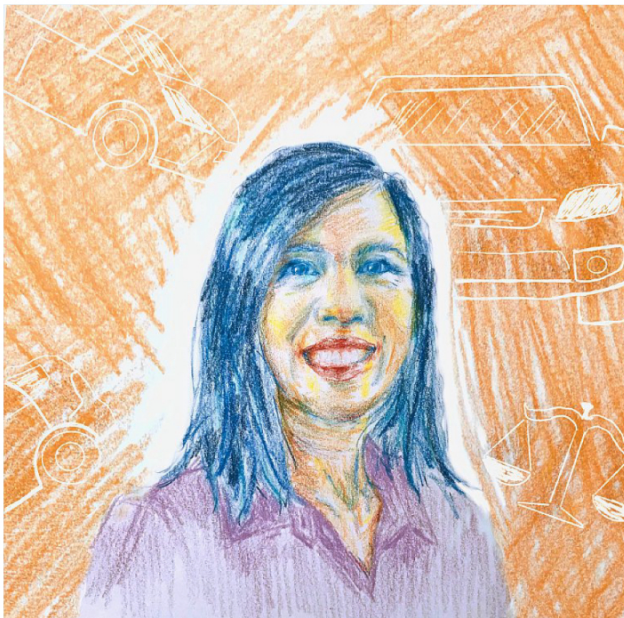
Pourtant, les voitures autonomes ne sont aujourd'hui plus cantonnées à la science-fiction. Dans certaines villes des États-Unis, par exemple, la société Waymo, filiale d'Alphabet, maison mère de Google, propose un service de taxis sans conducteur. De son côté, Genève devrait lancer, en 2025, une quinzaine de minibus autonomes permettant des trajets en porte à porte. C'est d'ailleurs le projet pilote, lancé en 2018 à Meyrin, qui a convaincu Dao Nguyen de l'utilité de sa thèse.

Toutefois, comme le relève l'assureur belge Touring, si l'assistance à la conduite des véhicules se modernise, les voitures privées 100% autonomes, c'est à dire qui ne requièrent pas de vigilance du conducteur, sont encore loin de circuler librement dans nos rues.

Légères avancées

«Le but de ma thèse est d'analyser à venir avec, notamment, la nouvelle ordonnance sur la conduite automatisée», explique Dao Nguyen. En effet, cette ordonnance, envoyée en consultation fin 2023 par le Conseil fédéral,

Voitures autonomes: une thèse pas si futuriste que cela



Dao Nguyen s'intéresse aux bases légales liées aux véhicules sans conducteur dans le cadre de sa thèse en droit.

permettra aux conducteurs de lâcher le volant après l'activation d'un système d'automatisation. Mais ces derniers devront toujours être prêts à reprendre le contrôle.

«Ça avance mais aujourd'hui, aucun pays n'a la base légale pour des voitures totalement autonomes. Dans la jurisprudence qui existe à travers le monde, on voit que ces problèmes se règlent gé-

néralement au niveau privé. Le fabricant Tesla, par exemple, indemnise les personnes lésées, détaille encore la chercheuse. Mon but est d'apporter des perspectives d'amélioration pour la législation suisse.»

Études à distance

Rien ne prédestinait Dao Nguyen à se lancer dans une thèse de droit. Car la quadragénaire avait

déjà achevé un doctorat en sciences pharmaceutiques en 2007, avant de lancer sa carrière professionnelle comme responsable de la formation des apprentis à l'Université de Genève (UNIGE). «Dans ce poste, je me suis retrouvée confrontée à beaucoup de questions sur le droit du travail», raconte-t-elle. J'ai suivi quelques cours mais ça ne me suffisait pas, j'avais envie de

comprendre la logique de cette discipline.»

Du genre à se relever des défis, celle qui participait, il y a deux ans, au télé-crochet français «MasterChef», se lance donc dans un bachelier de droit à distance, tout en continuant à travailler pour l'UNIGE. «J'ai surtout adoré le droit pénal, pour lequel j'ai eu un vrai coup de cœur.» Assoufée de

savoir, et parce qu'elle n'a pas eu l'occasion de faire du droit du travail, elle poursuit avec le master.

Second coup de cœur: le cours d'introduction à la médecine légale pour les étudiants en droit. Quand elle obtient son diplôme en 2018, Dao Nguyen hésite. Et si elle changeait complètement de voie en s'inscrivant à l'École d'avocat? «Au final, ce qui me plaisait, c'était le droit pénal et la médecine légale. J'aurais souhaité écrire un polar mais je n'ai pas de talent d'écriture, rit-elle. Alors je me suis dit, pourquoi pas une nouvelle thèse?»

Coups durs

En juillet 2018, deux professeurs acceptent de suivre sa thèse. Six mois plus tard, elle change d'emploi et devient directrice de la formation continue à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OPFC).

Les années qui suivent s'avèrent plus difficiles que prévu. Alors qu'elle avait travaillé en équipe pour son premier doctorat, Dao Nguyen se retrouve cette fois-ci seule. En pleine crise du Covid, elle avait travaillé une deuxième thèse serait plus rapide à rédiger que la première, mais je me suis trompée, raconte-t-elle. Le droit a une méthodologie très différente.»

En 2023, nouveau coup dur: elle est recalée du concours «Ma thèse en 180 secondes»: «J'ai été très très mauvaise. J'ai bégayé, je ne portais pas le texte. J'ai compris que je faisais un blocage. J'avais une sorte de syndrome de l'imposteur, je ne me sentais pas légitime.»

Un an plus tard, elle confie ce sentiment à ses directeurs de thèse. «Je leur ai demandé s'ils pensaient que je devrais arrêter. Ils m'ont expliqué que beaucoup de chercheurs étaient dans cette situation et ne s'ont encouragés à recommencer mon sujet. Ça m'a beaucoup aidé.»

Aujourd'hui, Dao Nguyen rédige un nouveau plan de sa thèse. «Je suis vraiment renouée. Je me souviens d'avoir vécu un moment similaire lors de ma première thèse, je n'y arrivais plus. Je suis convaincue que ça fait partie du chemin. C'est parfois douloureux, mais ce n'est pas du temps perdu.»

Genève

Quel droit pour les voitures autonomes?

La Genevoise Dao Nguyen est en train de consacrer sa thèse de droit à un sujet appelé à devenir très concernant: celui des responsabilités liées à l'utilisation de véhicules autonomes. Elle détaille l'ampleur de ce travail qui l'occupe depuis 2018. Rencontre. **Page 5**
